

Brèves de " Nyanga 2016 "

Une joueuse perd sa grossesse durant la compétition

Sélectionnée par l'encadrement technique du Moyen-Ogooué, une joueuse, qui avait caché qu'elle était enceinte de trois mois, a failli perdre la vie au cours de l'actuel championnat féminin qui se déroule à Tchibanga. Prise de douleurs pendant un repas collectif, la jeune demoiselle a été transportée au Centre hospitalier régional Benjamin Ngoubou. Les médecins révéleront que la jeune fille, qui absorbait des produits illicites, venait de faire une fausse couche. Elle est désormais hors de danger.

Le président Ogwera entendu par le procureur

Suite à cette fausse couche enregistrée dans l'effectif d'Evizo du Moyen-Ogooué, le procureur de Makokou a entendu le président de la ligue de football du Moyen-Ogooué, Emmanuel Ogwera. Ce dernier a décidé de radier la joueuse incriminée pour une durée de trois ans.

Joueuses et dirigeants peu professionnels

Au cours de cette seconde édition du football féminin " Nyanga 2016 ", il n'est pas rare de rencontrer techniciens et sportives partager des verres de bière dans des bars de Tchibanga!

Tristan Mombo boudé

Nommé, il y a quelques mois, entraîneur des Panthères A version femmes, l'ancien international ne semble pas faire l'unanimité auprès de cette formation féminine. Son mode de sélection des futures joueuses, son manque de professionnalisme et sa licence B, déplaieraient fortement.

D'inutiles commissions ?

Si les compétitions dévolues aux jeunes catégories ou l'actuel championnat de football féminin plaisent, les multiples commissions y relatives, elles, déplaisent fortement. Se chevauchant dans leurs attributions, elles font trop souvent appel à l'arbitrage du président fédéral, Pierre-Alain Mounoungui, obligé d'être au four et au moulin. Ce qui pousse beaucoup à se demander à quoi servent-elles finalement.

La désignation des arbitres jugée complaisante

Douze arbitres de sexe féminin, toutes de district, ont été sélectionnées par la commission des arbitres de la Fegafoot. Cependant, d'aucuns ont estimé qu'elles n'avaient pas bénéficié, dans leurs ligues respectives, d'une formation idoine. Au point que beaucoup seraient aux ordres de leurs différents mentors.

Rassemblés par J.F.M

Football/Dysfonctionnements au sein de la Commission des arbitres de la Linafp

Brice Mbika Ndjambou siffle la fin de la récréation

S.A.M.
Libreville/Gabon

C'EST l'information qui circule depuis le 6 avril dernier sur les réseaux sociaux : le président de la Ligue nationale de football professionnel (LINAF), Brice Mbika Ndjambou, aurait dissout la commission de désignation des arbitres du championnat national de football de première division professionnelle dirigée par Blaise Dianga. Or, cette nouvelle est fautive, car elle a été mal interprétée, s'est défendu hier le président de la Linafp.

« Contrairement à ce que beaucoup de personnes ont avancé, la commission de désignation des arbitres n'est pas dissoute. Parce que les statuts de notre organisation ne le permettent pas. Cette commission est donc statutaire et permanente à la Linafp, et elle existe donc toujours. Ce sont plutôt les membres qui la composent qui ont été démis de leurs fonctions. Seul le président de cette commission, qui est un membre élu, demeure dans ses charges. Tous les autres ont été renvoyés », a expliqué M. Mbika Ndjambou, joint hier au téléphone.

« De nombreux dysfonctionnements » ont concouru à cette décision. Pour le président de la Linafp, l'atmosphère délétère qui prévalait au sein de cette commission a été la première raison du renvoi de ses membres. « L'entente entre eux était devenue impossible. Chacun évoluait et prenait des décisions dans son coin, sans en référer aux autres. Le mode de désignation des arbitres était devenu un véritable désordre et empêchait le bon fonctionnement de cette instance. Il fallait donc faire quelque chose ». Sauf que cette décision n'a pas plu à certaines personnes. Ces dernières, par médias interposés, ont affirmé que ce renvoi de quelques membres de

la commission de désignation des arbitres du championnat national de football de première division professionnelle est illégal et assimilable à une " dissolution " de cette instance de la Linafp. Tout ceci ne serait qu'une " fuite en avant " du président Brice Mbika Ndjambou, à qui elles reprochent des interférences lors de la désignation des arbitres des matches du National Foot. Comme c'était le cas pour la

rencontre FC 105-Mounana la saison dernière, où des hommes en noir, n'étant pas choisis par la commission, s'étaient retrouvés sur le terrain sans aucune explication officielle, a rapporté un site internet. Mais pour Brice Mbika Ndjambou, cette décision était nécessaire. « D'autres membres seront désignés dès la semaine prochaine », a-t-il indiqué.



Photo : Wilfried MBINAH

Brice Mbika Ndjambou lors d'une précédente sortie.

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES PUBLIQUES


AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
(PHASE 1 : ESTUAIRE)

Date de lancement : 19 avril 2016
Appel d'offres : N° 03/ MBCP/DGBFIP/ECOLIS/2016
Nom du projet : Travaux de réhabilitation des écoles publiques
Source de financement : Budget de l'Etat 2016

1. OBJET
La Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, en collaboration avec le ministère en charge de l'Education Nationale, lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des écoles publiques de l'Estuaire.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est constitué de six (06) lots, répartis comme suit :

Lot 1 : Ecole Publique OCTRA 1 (Libreville) ;
Lot 2 : Ecole Publique OKALA (Libreville) ;
Lot 3 : Ecole Publique NZENG AYONG 1 (Libreville) ;
Lot 4 : Ecole Publique AKOURNAM 2 (Libreville) ;
Lot 5 : Ecole Publique AYEME PLAINE ;
Lot 6 : Ecole Publique KANGO I.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus d'un (1) lot.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier, aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS
Direction Générale du Budget et des Finances Publiques
Pôle Marchés Publics
(Bâtiment annexe en face de la SEEG centre ville)
1er étage, porte 9
BP : 198 Libreville
Tél : 01 79 50 82/07 32 32 13/07 41 98 57/06 65 66 21

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **19 mai 2016 à 10h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et dont l'existence n'excède pas cinq ans ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **19 mai 2016 à 11h00** dans les locaux de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et d'Artisanat du Gabon (CCAAMAG).

Le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire Normal

Jean EYENE

Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques

Jean Fidèle OMBAULT